

Le Service social



> Une écoute dans la confidentialité

Le Service social est un lieu d'écoute. Tout étudiant peut venir au Service social pour parler de ses problèmes personnels, relationnels, d'orientation, familiaux, sociaux... L'étudiant sera écouté en toute **confidentialité** et dirigé si nécessaire vers d'autres personnes ressources (titulaire de classe, médecin du Centre de Santé, CPAS...).

> Les aides financières

Si vous êtes en difficultés financières vous pouvez faire appel au Service social à tout moment de l'année.

Bénéficiaire ou non d'une allocation d'études, votre dossier sera étudié rapidement et le type d'aide accordée tiendra compte de votre situation familiale et personnelle.

Vous devez introduire une **demande d'aide financière** dont le formulaire est disponible sur le site internet de l'école, au service des inscriptions ainsi qu'au bureau du Service social.

> Types d'aides octroyées par le Service social de l'EPHEC :

- Une réduction des frais d'inscription si vous êtes dans les conditions pour obtenir une allocation d'études
- Une aide non remboursable (un don) ou une avance remboursable (un prêt) pour :
 - vos frais de transports,
 - vos frais de stage en Belgique ou à l'étranger (en 3^{ème} année),
 - vos frais de syllabi, ou encore dans certains frais de soins de santé liés à la bonne poursuite de vos études,
 - vos frais liés à des activités spécifiques : visites, voyage dans le cadre des cours, semaines internationales,
 - votre logement étudiant...
- Des tickets repas valables :
 - à **Woluwe** ou **LLN** : aux restaurants universitaires de l'UCL et à la cafétéria de l'EPHEC (Woluwe)
 - à **l'Isat** : dans un snack à proximité de l'implantation.



Certains étudiants dont les revenus des parents sont trop élevés pour obtenir une allocation d'études peuvent bénéficier du statut «**d'étudiant de condition modeste**⁽¹⁾» et obtenir une réduction des frais d'inscription. Le Service social pourra déterminer si vous êtes concerné.

> Service des allocations études :

Si vous sortez de l'enseignement secondaire et que vous êtes dans les conditions pour obtenir une allocation d'études de la Fédération Wallonie Bruxelles vous pouvez introduire votre demande en ligne sur le site www.allocations-etudes.cfwb.be. Vous y trouverez également toutes les informations concernant les conditions d'octroi.

> Adresse :

Bureau régional de Namur

Rue Van Opré 89

5100 Jambes

Tél : 081/32.84.03 (uniquement le matin) - Fax : 081/301315

Visites uniquement le lundi et le mercredi de 13h à 16h.

(Munissez-vous de votre n° de dossier)

Lorsque vous êtes bénéficiaire d'une allocation d'études de la Fédération Wallonie Bruxelles et domicilié dans la province du Brabant Wallon vous pouvez introduire une demande supplémentaire de bourse provinciale avant le 31 décembre de l'année en cours.

Pour plus de renseignements, consultez le site Internet : www.brabantwallon.be



> Une permanence médicale préventive gratuite

A la demande du Service social, le Centre de Santé de l'UCL organise au sein de notre Haute Ecole une permanence médicale gratuite chargée de veiller à votre bien-être global durant vos études.

Dans le respect du secret médical et de la confidentialité les plus stricts, avec ou sans rendez-vous, cette permanence de consultations médicales préventives gratuites est organisée chaque semaine, dès le mois d'octobre.

Les horaires des permanences dans notre Haute école

- Si vous êtes étudiant sur une de nos implantations bruxelloises, les consultations se déroulent le lundi entre 12h45 et 13h45 à l'infirmerie de l'implantation de Woluwé (au rez- de-chaussée, en face du service Presse).
- Si vous êtes étudiant de Louvain-La-neuve, c'est le vendredi entre 13h et 14h au L51

Les permanences téléphoniques du Centre de santé : 02/764.30.88

Pour tous les étudiants, aux heures et jours ouvrables, pour un rendez-vous, une urgence, une question, ...

(1) Est considéré comme étudiant de condition modeste, celui dont le plafond de revenu imposable permettant l'octroi d'une allocation d'études est majoré de 3318€ (en 2014-2015) eu égard du nombre de personnes à charge.



Les coordonnées des médecins partenaires :

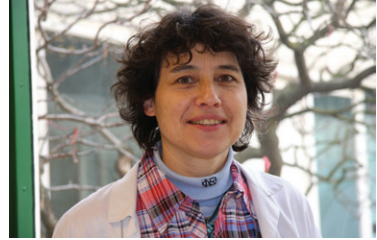
- Pour les étudiants de Woluwe et de l'ISAT :
axelle.vermeeren@uclouvain.be
 - Pour les étudiants de Louvain-La-Neuve :
anne-cath.vanwassenhove@uclouvain.be
- Le site internet : www.pseucl.be



Axelle Vermeeren

Voici quelques exemples de **motifs de consultation** :

- Motif médical, vaccination,
- Aide psychologique,
- Conseil dans l'hygiène de vie,
- Gestion du stress,
- Problème d'assuétude,
- Orientation vers des structures spécialisées,
- Méthodologie de travail...



Anne-Catherine Vanwassenhove

> Une documentation et une aide diversifiée

Le Service social met à votre disposition une documentation diversifiée sur une série de problèmes auxquels vous pouvez être confronté : Allocations familiales, Job étudiant, Allocations d'études, CPAS, Guide des études, Méthodologie,...

> Les jobs étudiants

Si vous êtes à la recherche d'un job étudiant, les offres que la Haute Ecole reçoit sont disponibles sur <https://ephec.sharepoint.com/sites/Agora/JobEtudiants/SitePages/Accueil%20Jobs%20Etudiants.aspx>. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

> Une information sur les logements

Vous êtes à la recherche d'un kot ? Notre haute école ne dispose pas de logements mais de nombreuses associations ont créé des sites Internet qui peuvent vous aider à trouver une chambre d'étudiant.

Veillez à lire attentivement votre contrat de bail avant de le signer.



> Sites Internet pour un logement à Bruxelles :

- www.brukot.be
- www.kots.be
- www.appartager.be (*colocation*)
- www.inforjeunesbruxelles.be/logement
- www.student.be
- www.immoweb.be
- immo.vlan.be
- www.recherche-colocation.com
- www.1toit2ages.be
(*logement intergénérationnel*)
- www.uclouvain.be/205832.html
- www.eckelmans.be
- www.internats.be
(*Attention, seuls certains internats offrent une chambre pour les étudiants du supérieur*)
- www.BnB-Brussels.be ou www.bdlf.be
(*logements de courtes durées*)
- www.belgium.be/fr/logement/location/bail/kots
(*renseignements utiles*)

A partir de 2016-2017, une plateforme du logement bruxellois (PLE) devrait être opérationnelle au niveau du pôle Louvain.



> Sites Internet pour un logement à Louvain-La-Neuve :

• **Nouveau pour la rentrée 2015 :**

- www.notremaison.be
- www.kots.be
- www.student.be
- www.kot-louvainlaneuve.be
- www.immoweb.be
- immo.vlan.be
- www.appartager.be/brabant-wallon/colocation-louvain-la-neuve (*colocation*)
- www.recherche-colocation.com
- www.tourisme-olln.be/fr/la-ville-et-son-universite/ville-universitaire/logements-etudiants.html
- www.1toit2ages.be
(*logement intergénérationnel*)
- www.uclouvain.be/77335.html
- www.immo-genon.eu
- www.aiglon.be
- www.eckelmans.be
- immo-graas-brison.be
- www.dynamic-immo.com
- www.internats.be
(*Attention, seuls certains internats offrent une chambre pour les étudiants du supérieur*).

> Des logements sont également disponibles dans des internats :

- Internat autonome de Forest pour filles : www.iacf.be
- Internat autonome pour jeunes filles du CERIA : www.ceria-internat.be
- Internat Autonome de la Communauté Française (mixte) : <http://iacfucclle-nl.be>
- Internat autonome de la Communauté française « La Maison des Étudiantes » : www.iacdfdefre.be